



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le six septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arbus, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Maison Commune, sous la Présidence de **Monsieur LARRIEU Didier, Maire**.

Présents : MM Michel BERDUCQ, Pierre HONDET, André LABORY-ALICQ, Didier LARRIEU, Laurent SECAIL
Mmes Nadège CASTAINGS, Marie CHEVAL, Christelle LASSERRE, Christine MONTEIRO, Christine SIMON

Pouvoirs : Monsieur Alain DULOUT a donné pouvoir à Monsieur Michel BERDUCQ

Absents (excusés) : M Florent BARRUE, Jean-Luc PEREZ,
Mme Joëlle BEHOCARAY, Janine BIENFAIT

Madame Christelle LASSERRE a été élue secrétaire.

I – Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : Eglise

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR peut être sollicitée auprès de la préfecture à hauteur de 35% du montant global des travaux.

Il a été décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant aux travaux de réfection intérieure de l'église.

II – Taxe d'aménagement.

Actuellement, la taxe d'aménagement de la commune d'Arbus est sur la base d'un taux unique à 4% quel que soit les zones du Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé à l'assemblée de fixer un taux différencié selon les zonages comme cela se pratique dans certaines communes voisines.

En effet, certaines zones nécessitent des extensions de réseaux à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal adopte donc à l'unanimité, à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- un taux de 5% en zones UA, UB (sauf secteur UBd) et 1AU
- et un taux majoré à 8% sur toutes les autres zones (N, A, UBd et 2AU).

III – Remplacement d’un agent momentanément absent pour cause de congé maternité

Un remplacement en Contrat à durée déterminée au service administratif pour cause de remplacement d’un agent titulaire momentanément absent sera conclus pour la période allant du 27/09/2017 au 17/01/2018.

IV – Projet de réaménagement de la place publique/Ecole

Une proposition de lancement d’une consultation en Maîtrise d’Ouvrage dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Publique et de l’Ecole a été validée par le Conseil Municipal.

La commune d’Arbus va effectuer une demande auprès du Conseil d’Architecture, d’urbanisme et d’environnement des Pyrénées-Atlantiques s’il a la possibilité d’intégrer un futur projet de réaménagement de l’école dans le projet de réhabilitation de la place publique.

V – Groupement de commande voirie : signature du marché

Dans le cadre du groupement de commande – voirie, la commune d’Arbus a été nommée par tous les membres du service commun comme coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire d’Arbus a donc en charge la signature et l’exécution du marché.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature et l’exécution du dit-marché pour un montant ne pouvant excéder 120 000€ HT.

VI - Questions Diverses

- Point travaux d’été : divers travaux ont été effectués sur notre commune : peintures école et mairie, aire de jeux du stade, agrandissement cour de l’école.
- Coupe de bois de chauffage : lots disponibles en bord de la route forestière 20 lots ont été attribués, il reste 10 lots à vendre à 35€ le stère.
- Lotissement Clos du Bois Vignau : le dernier terrain est toujours à vendre. Le Conseil Municipal donne une marge de négociation du prix du terrain à Monsieur le Maire.
- Curage fossé du Casaurang : dans le cadre de la Déclaration d’Intérêt Général un appel d’offres pour les travaux de curage du Casaurang a été lancé auprès d’entreprises spécialisées. Le début des travaux interviendra semaine 42. Les autres fossés seront nettoyés par l’entreprise De Almeida.
- Point sur les différentes conférences de la Communauté d’Agglomération Pau Béarn Pyrénées.
- Marché de producteurs de Pays : 3^{ème} édition prévue le vendredi 8 septembre à partir de 18h00 sur la place de la mairie.
- Sortie municipale : la date retenue est le dimanche 8 octobre.

La Commission Presse